

Compte rendu provisoire de L'assemblée des conseillers de la fondation du lycée Français International de Tokyo Séance du 30 janvier 2017 à Takinogawa

Membres présents :

M. Philippe EXELMANS
M. Rachid SALAMA
Mme Patricia REYNAUD
M. Jacques HOUDOIN
M. Nicolas DI COSTANZO
M. PF VILQUIN
M. Jean-François BRUN
Mme Aurélie SIMON-MATSUI
M. Alexandre JOLY

Invité :

M. Thierry CONSIGNY

Ordre du jour :

- 1) Désignation du président de séance
- 2) Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du 9 février 2016
- 3) Présentation des nouveaux conseillers et administrateurs
- 4) Présentation du projet de budget 1er avril 2017– 31 mars 2018

(1) Président de séance : [Monsieur Philippe EXELMANS](#) est nommé président de séance à l'unanimité.

(2) Adoption du compte-rendu de la dernière réunion :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

(3) Présentation des nouveaux conseillers et administrateurs

Pour rappel, l'assemblée des conseillers se réunit une fois par an préalablement à la tenue du C.A. votant le budget.

(4) Présentation du projet de budget :

BUDGET 1er avril 2017– 31 mars 2018

RAPPORT D'OPPORTUNITÉ

Dans le respect de la réglementation locale en vigueur, le projet de budget présenté prend en compte les principes généraux d'élaboration définis par l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) (circulaire relative au budget des établissements conventionnés pour l'année 2017). Le projet de budget traduit surtout les grandes orientations budgétaires adoptées par le Conseil d'administration de la fondation lors de sa séance du 14 octobre 2016.

De manière formelle, le budget de l'établissement se présente sous la forme d'un budget agrégé, regroupant l'ensemble des recettes et des dépenses de toutes les composantes (couleur blanche). Y sont annexés les budgets des différents services spéciaux.

Ce document sera, après validation par le Conseil d'administration, décliné en deux documents pour répondre aux obligations locales :

- le budget de la fondation, structure administrative disposant de la personnalité juridique et gérant l'ensemble de l'établissement (couleur rose) ;
- le budget de l'établissement scolaire de Takinogawa (couleur jaune).

De manière formelle également, ces entités disposent de services spéciaux (service des examens, service hébergement et restauration, voyages scolaires, transports scolaires et activités périscolaires) qui figurent au budget général sur une seule ligne spécifique en recettes et en dépenses. Le détail de chaque service spécial est fourni en annexe au budget de chaque entité. Les services spéciaux disposent de fonds de réserve propres et doivent, obligatoirement, s'autofinancer.

Pour des raisons de commodité, le présent rapport s'intéresse plus particulièrement au budget agrégé qui donne une vision générale des recettes et des dépenses de l'établissement.

Les effectifs constatés à la rentrée 2016 étaient de 1211 ; élèves, par rapport aux 1146 élèves constatés à la rentrée 2015.

Compte tenu des chiffres de la rentrée 2016 de la montée des cohortes et des informations collectées auprès de la communauté d'affaires, la direction du lycée, en accord avec l'AEFE, a décidé de préparer le budget sur un effectif prévisionnel de 1 268 inscrits au 1er septembre 2017.

Ce chiffre est légèrement inférieur à celui retenu lors du dernier Conseil d'administration fixant les grandes orientations budgétaires. (1274)

I) PRÉVISION DE RECETTES

1) Droits de scolarité :

Conformément aux grandes orientations budgétaires, les droits de scolarité ont été augmentés de 1%. Ce nouveau tarif s'appliquera à la rentrée de septembre 2017.

Cette hausse aura un effet sur deux trimestres au titre de ce présent budget.

La croissance des effectifs et l'augmentation des tarifs génèrent une augmentation de 4,98% des recettes du compte 7061 On anticipe un ralentissement de la croissance des effectifs pour les années à venir. Pour mémoire, le compte 7061 augmentait de 11,98% sur l'exercice précédent ;

Le montant arrêté dans cette proposition de budget au titre des droits de scolarité s'élève à 11 349 433 150 yens.

2) Droits de première inscription et d'inscription annuelle (réinscription) :

Le montant des recettes prévisionnelles des droits de première inscription et des droits de réinscription est en hausse et s'élève à 87 897 000 yens.

Les mouvements d'élèves restent nombreux chaque année et les nombreuses arrivées permettent de générer des recettes importantes.

3) Recettes du plan de contribution :

Le montant prévisionnel de recettes du plan de contribution est de 132 600 000 yens.

Il est important de rappeler que le plan initial de financement du projet de Takinogawa prévoyait que ces recettes du plan de contribution seraient affectées à la couverture du remboursement du capital de l'emprunt soit 118 050 000 yens.

Cette année, le plan de contribution permettra de financer en partie les investissements prévus au Lycée notamment en informatique.

4) Autres recettes :

Hormis la subvention de l'AEFE pour les bourses inscrites au budget pour un montant de 170 millions de yens, les autres recettes sont peu significatives.

Il est cependant intéressant de noter également que le gouvernement de Tokyo nous accorde une subvention calculée sur la base du nombre d'élèves non japonais de l'établissement dont le montant prévu s'élève à 7 800 000 yens.

II) PRÉVISION DE DÉPENSES

Pour les dépenses de fonctionnement prévisionnelles, les remarques suivantes peuvent être soulignées :

1) Le chapitre 606 (Achats d'approvisionnements non stockés) :

Le montant des crédits de ce chapitre augmente de 15 %. La réforme du collège et les changements de programme ont pour conséquence une augmentation sensible des crédits du compte dédié aux manuels scolaires.

Les dépenses de viabilisation sont stables, les dépenses d'électricité devraient diminuer sensiblement avec le nouveau contrat signé.

Cette année, l'établissement a prévu un budget près de 4 millions de yens, en denrées, matériel et travaux pour la sécurisation de l'établissement.

2) Les crédits dédiés aux dépenses pédagogiques :

Le montant des crédits pédagogiques a été augmenté afin de prendre en compte les classes supplémentaires ainsi que la montée des effectifs.

Ce montant a été examiné en amont pour intégrer pleinement les besoins de chaque discipline.

Des crédits pour contribuer à la réalisation de nouveaux projets pédagogiques ont été également prévus.

3) Le chapitre 613 (locations) :

Ce chapitre supporte la location du terrain appartenant à la mairie de Tokyo Ce chapitre est en diminution sensible depuis cette année et la fin du remboursement des loyers de l'année 2011 qui a été répartie sur les 4 derniers exercices budgétaires.

4) Le chapitre 615 (Travaux entretien et réparation) :

Le chapitre dédié aux travaux et à la maintenance augmente de 47%. Un certain nombre de travaux sont prévus, et avec le vieillissement du bâtiment ; c'est un chapitre qui tendanciellement augmentera. De nouveaux contrôles des bâtiments obligatoires à partir de 2017 expliquent également l'augmentation des coûts de maintenance.

5) Le chapitre 622 (Rémunérations d'intermédiaires)

Ce chapitre supporte notamment les dépenses liées aux intervenants extérieurs. Les crédits ont été augmentés pour permettre la réalisation de projets pédagogiques qui ont pour support des intervenants.

6) Le chapitre 623 (Publicité, information, publications)

Dans le cadre du cinquantenaire du lycée, il est prévu de réaliser un ouvrage pour célébrer l'événement. Le budget global pour cet ouvrage est de 5 000 000 de yens. Il sera financé avec les différents dons des entreprises et des particuliers. En plus de l'ouvrage, 3 000 000 de yens ont été prévus pour l'événement en lui-même, là encore financé par des dons.

7) Le chapitre 628 (Charges externes diverses) :

Ce chapitre a lui aussi connu une augmentation sensible par rapport à l'exercice précédent.

C'est principalement le compte des cotisations qui augmente fortement avec désormais une cotisation importante à payer auprès de l'ANEFE, l'association qui garantit l'emprunt effectué par le lycée.

8) La masse salariale :

Les crédits ouverts sont en augmentation sensible par rapport à ceux ouverts en 2015 du fait :

- de l'ouverture de 5,3 ETP (Équivalent Temps Plein) enseignants (5 en secondaire et 1,5 en primaire)
- de l'ouverture de 0,5 ETP non enseignants (1 technicien informatique et de 0.75 ETP surveillant primaire)
- du GVT et des mesures sociales de l'établissement

La masse salariale des recrutés locaux augmente de 11% par rapport au dernier budget. Elle s'établit pour 2016 à 614 799 340 yens

Les comptes 65830, 65831, 65833 et 65834 qui supportent l'essentiel des dépenses salariales pour les personnels résidents sont en augmentation de près de 10%. La dépense de l'établissement pour les personnels résidents s'élève à 283 585 712 yens.

Tout compris, la masse salariale de l'établissement est de 872 899 644 yens pour ce présent exercice, soit une augmentation de 4,2 % au total par rapport au budget 2016. La masse salariale de l'établissement représente un peu moins de 65% des droits de scolarité.

Pour rappel, le ratio prudentiel préconisé par l'AEFE est que la masse salariale ne représente pas plus de 70% des droits de scolarité, la situation salariale de l'établissement est donc conforme à cette recommandation.

9) Provisions et dotations aux amortissements (chapitre 681) :

Pour l'exercice 2016, les amortissements représentent un total de 94 703 383 686 514 yens soit une augmentation de 1,37%.

Des provisions pour risques (compte 68158) sont inscrites au budget : Elles sont constituées pour financer le départ (sous certaines conditions) d'agents ayant signé leur contrat de droit local avant 1991.

Il est important de préciser que si ces dépenses doivent obligatoirement être inscrites au budget et ont de ce fait une incidence sur le résultat de gestion, par contre elles n'influent pas sur le fonds de roulement dont dispose l'établissement. Ce sont des opérations pour ordre dont les montants restent dans la trésorerie.

10) Le chapitre 164 (remboursement emprunt en capital) :

Comme l'an passé et jusqu'en 2032, le compte 164 supportera une charge de 118 050 000 yens au titre du remboursement de l'emprunt contracté en 2010.

11) La section d'investissement :

L'année 2017 sera marquée par de gros investissements principalement dans le domaine informatique.

En effet, le lycée renouvelle intégralement son parc informatique à l'été 2017. Il renforcera également sa structure informatique (réseau, wifi...)

Cela représente un investissement prévu à 51 500 000 de yens.

Par ailleurs, le lycée investira dans quelques aménagements et réaménagements, notamment pour la pédagogie (paillasse salles de sciences, aménagements auditorium ; matériel de sciences...).

III Les services spéciaux

1) Droits d'examen :

Le budget global du service examens est stable. Il n'y a pas eu d'augmentation des frais d'examen malgré la mise en place de la contribution versée à l'AEFE finançant le contrat avec le prestataire en charge de la numérisation des copies. Il faut préciser que les années précédentes, ces dépenses étaient prises en charge par l'AEFE sans aucune refacturation. La cérémonie de remise des médailles est maintenue pour cette année et elle devrait se dérouler à l'ambassade.

La baisse des tarifs sera appliquée lors du budget 2018.

2) Droits de demi-pension :

Le service de demi-pension accueille 1050 rationnaires et 1080 sont prévus à la rentrée 2017.

La masse salariale a fortement progressé en raison de l'allongement de l'ouverture du service de restauration, de l'augmentation du nombre de surveillants également et dans une moindre mesure les mesures sociales à destination des personnels de cuisine.

On constate également une augmentation du coût des denrées. Les menus spécifiques pour les enfants allergiques (60) et la restriction des zones de commande de denrées contribuent fortement à l'augmentation des coûts des denrées.

Il sera sûrement nécessaire de prévoir une augmentation des tarifs en 2018.

3) Périscolaire :

Ce service qui s'est fortement développé ces dernières années devrait connaître une relative stabilité de l'offre par rapport à l'organisation de cette année scolaire.

Au-delà des activités, ce sont les activités annexes comme la garderie et les centres aérés qui connaissent une croissance continue.

Il n'y a pas d'augmentation tarifaire prévue pour cette année.

1) Transports scolaires :

Le système de transport scolaire fonctionne bien. 380 élèves sont actuellement transportés quotidiennement.

La réforme nationale de la tarification des bus ne s'applique toujours pas à l'établissement. Nous attendons des informations sur le sujet, il se pourrait que nous puissions conserver le tarif identique tant que nous reconduisons le contrat.

Si tel était le cas, une baisse des tarifs de transports serait alors envisageable.

5) Voyages scolaires :

Est prévue cette année scolaire 1 classes découverte à l'élémentaire ainsi qu'un voyage scolaire à Hiroshima pour les élèves de première.

La prévision pour l'année prochaine a été prévue au regard de ce qui se faisait les années précédentes soit environ 5 à 6 sorties pédagogiques avec nuitée

Le montant du budget prévisionnel s'élève à près de 2.3 milliards de yens (services spéciaux, provisions, dotations aux amortissements et investissements compris) soit une augmentation de 7% par rapport au budget 2016.

Après divers échanges durant lesquels les parents expriment à la direction du lycée leur demande de ne pas augmenter les droits de scolarité pour l'année prochaine, les conseillers émettent un avis favorable à sur le projet de budget pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018. 14 Pour 0 Contre 3 Abstentions)

L'ordre du jour étant épuisé, le président de séance clôt la session à 19h45 .

Pour le président de séance,
Le secrétaire général
Rachid SALAMA